

APPEL A PROJETS IDEX 2019 Ecoles d'Été 2019 (master/doctorat)

L'IdEx lance son programme Ecoles d'Été 2019 destiné aux composantes et aux écoles doctorales de l'Université de Strasbourg.

Critères d'éligibilité

Les Ecoles d'Été qui remplissent les caractéristiques suivantes sont susceptibles d'être financées via cet appel à projets IdEx :

- Promotion de l'attractivité de la recherche de l'Université de Strasbourg en mettant l'accent sur l'enseignement par et pour la recherche et les innovations pédagogiques ;
- Ecole d'été organisée ou soutenue par une école doctorale de l'Université de Strasbourg ;
- Ecole d'été d'envergure internationale (accueil d'intervenants, de doctorants et d'étudiants de master étrangers) ;
- Ecole d'été se déroulant en Alsace (ou dans le Rhin supérieur pour les écoles d'été EUCOR), et en-dehors des locaux universitaires.

Elles doivent respecter les modalités suivantes :

- Ouverture internationale : la proportion minimale de jeunes chercheurs/étudiants étrangers devra être supérieure à un tiers de l'effectif doctorants/étudiants accueilli.
- Durée minimale : 3 jours correspondant à plus de 18 heures d'enseignement ;
- Effectif : minimum 20 doctorants et/ou étudiants de master ;
- Reconnaissance académique pour le doctorant (validation d'heures de formation doctorale) et l'étudiant de master (validation d'ECTS).

La Commission de la recherche sera en outre attentive à la présence des éléments suivants :

- Présentation d'un argumentaire pédagogique et scientifique ;
- Présentation d'un budget prévisionnel équilibré, indiquant l'utilisation qui sera faite de la subvention IdEx ;
- Présence d'un cofinancement de l'école doctorale/l'unité de recherche ou/et un autre financeur ;
- Classement transmis par le directeur de l'école doctorale si plusieurs demandes émanent de la même école doctorale ;
- Ecole d'été ouverte gratuitement aux doctorants et étudiants de master des Universités de Strasbourg et de Haute-Alsace.

Les nouvelles écoles d'été seront privilégiées par rapport aux écoles d'été récurrentes. Un rapport moral accompagnera les dossiers des écoles d'été récurrentes.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Franco-Allemande (UFA) - cas particuliers des Ecoles d'été et d'hiver franco-allemandes

Changement de procédure – Les porteurs de projet d'école d'été/d'hiver devront dorénavant, en parallèle de leur demande de cofinancement auprès de l'UFA, candidater au présent appel Ecoles d'été Unistra.

Financement

Les demandes de financement concernent les Ecoles d'Été qui se tiendront pendant l'année civile 2019.

Le financement IdEx permettra de cofinancer jusqu'à 10 écoles d'été portées par les écoles doctorales sera au maximum de 50 % du budget prévisionnel et compris entre 4 000 € et 10 000€.

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets : **le 18 octobre 2018**
- Date limite de dépôt des projets : **le 10 décembre 2018 à 12h**
- Sélection des projets par la Commission de la recherche du **27 mars 2019**

Pour postuler

Les dossiers et rapports moraux de la précédente édition des écoles d'été concernées devront être déposés via la plateforme Wufoo, à l'adresse suivante : <https://appelidex.wufoo.com/forms/z1jandoe19zp5au/> et au plus tard pour le **lundi 10 décembre 2018 à 12h**, délai de rigueur.

ATTENTION : La saisie des candidatures ne pouvant se faire qu'en une seule fois, nous vous conseillons de préparer/sauvegarder vos réponses dans un document de traitement de texte (ex. Microsoft Word) pour palier à tout problème technique potentiel.

Le dossier de candidature peut être téléchargé depuis le lien : <https://www.unistra.fr/index.php?id=28321>

Pour plus d'informations : dir-admrecherche@unistra.fr